

FORMATION HELICICOLE « Initiation à l'élevage d'escargots »

Objectif:

Apporter des bases de réflexion sur la production hélicicole et informer les stagiaires sur la réalité de la profession

Public:

Jeunes et adultes désirant créer un élevage d'escargots amateur ou bien découvrir cette activité avant d'entreprendre une formation qualifiante

Modalités d'organisation :

Dates de formation : du lundi 31 mars 2025 au vendredi 04 avril 2025

Durée totale de la formation : 35 heures

Lieu de déroulement de l'action : CFPPA de La Motte-Servolex (73)

Recrutement : simple inscription (coupon réponse + photo + rib + règlement)

Possibilité de restauration le midi au self (hors période de vacances scolaires) ou coin

cuisine sur le site

Contenu de la formation

• Connaissance biologique de l'escargot

- Présentation des principales techniques d'élevage
- Rentabilité d'un élevage d'escargots

Visites d'élevages

Validation: Attestation de formation

Coût et financement : 630 €

PAS DE POSSIBILITE D'HEBERGEMENT DANS L'INTERNAT DU CFPPA

Contact:

Christophe SIMONCELLI

Responsable de Formation 04 79 25 42 02

christophe.simoncelli@educagri.fr

Géraldine MARTINS

Assistante Administrative de la Formation 04 79 25 42 02

geraldine.martins@educagri.fr

CFPPA Savoie - Bugey 1031 Av Charles Albert - Domaine Reinach 73290 La Motte-Servolex Tél.: 04 79 25 42 02

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr - www.reinach.fr

IMPORTANT













Modalités de règlement

Le chèque de réservation, à l'ordre de l'agent comptable de l'EPLEFPA de Chambéry - La Motte Servolex », et correspondant au coût total de la formation, sera encaissé à réception.

La facture sera envoyée à l'issue de la prestation.

Si le stagiaire souhaite demander une prise en charge financière par Pôle Emploi, <u>le devis doit être validé</u> par luimême puis par son conseiller <u>avant la date de démarrage de l'action</u>.

En cas de prise en charge financière directe par un partenaire (OPCO, FAFSEA Ocapiat, VIVEA ou autres), la facturation sera réalisée auprès du Partenaire conformément au <u>document contractuel signé par le partenaire avant l'entrée en formation</u>.

En cas d'absence d'accord de prise en charge la veille du démarrage de l'action, la formation sera facturée au stagiaire et devient exigible auprès du stagiaire.

Si prise en charge VIVEA : joindre 1 chèque de 35 Euros à l'ordre de l'agent comptable

Dédit ou abandon

En cas de dédit par le stagiaire, sur justificatif légal, il sera procédé au remboursement des frais payés.

COUPON + PHOTO + RIB + RÈGLEMENT (CHÈQUE A L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE) A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AU

CFPPA -Géraldine MARTINS- 1031 av CHARLES ALBERT - DOMAINE REINACH - 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

(Une convention à signer vous sera envoyée par la suite)

NOM: F	RENOM:
Adresse:	
Code Postal : Ville :	
Téléphone : Courriel :	
Date de naissance : Lieu de naissan	ce:
Je me pré-inscris à la <u>« Initiation à l'élevage d</u> qui se déroulera du 31 mars 2	<u>es escargots »</u>
Date : / S	IGNATURE:
☐ Je souhaite déjeuner au self du lycée	
Je ne souhaite pas déjeuner au self du lycée Attention: pas de self durant les vacances scolaires (zor	ne A)













